

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 24 mars 2017

Présentation, examen et mise au vote du compte administratif 2016 : délibération.

Les comptes administratifs sont adoptés à l'unanimité.

► **Résultats d'exécution** :

- **budget général** : investissement -116 957.48 €
fonctionnement 735 737.84 € soit un résultat de clôture de 618 780.36 €

- **budget eau-assainissement** : investissement 3 785.41 €
fonctionnement 55 278.98 € soit un résultat de clôture de 59 064.39 €

- **budget lotissement** : investissement -221 193.62 €
fonctionnement 494 373.96 € soit un résultat de clôture de 273 180.34 €

Présentation, examen et mise au vote du compte de gestion 2016 : délibération.

Les comptes de gestion sont adoptés à l'unanimité

Affectation du résultat : délibération.

Le Conseil Municipal a approuvé l'affectation des résultats pour le budget général et le budget lotissement. Il n'y a pas d'affectation des résultats pour le budget eau-assainissement car il n'y a pas de déficit d'investissement.

Présentation, examen et mise au vote des budgets primitifs 2016 : délibération.

Les budgets : général, eau-assainissement et lotissement sont adoptés à l'unanimité.

Etat de notification des taux d'imposition 2017 des taxes locales directes. Mise au vote des taux 2017 (document DDFIP39). Délibération

Le Conseil Municipal décide de maintenir les taux appliqués en 2016, à savoir :

- Taxe d'habitation 9,78 %
- Taxe sur le foncier bâti 15,74 %
- Taxe sur le foncier non bâti 24,70 %

Analyse graphique de la capacité d'autofinancement net (CAFN) et autres documents à caractère financier communiqués par Mme TREFFOT

Madame TREFFOT commente l'analyse graphique de la capacité d'autofinancement nette. Elle est déterminée comme suit : recettes de fonctionnement - dépenses de fonctionnement - remboursement du capital des emprunts. Ce document permet de comparer aussi la CAFN par habitant de la collectivité par rapport à celle du département et de la région.

Pour l'année 2016, le montant de la C.A.F. pour la Commune de Domblans est de 188 € par habitant. A titre de comparaison, elle était de 181 €/habitant en 2015.

Elle présente également d'autres ratios concernant le budget eau-assainissement ainsi que le patrimoine de la collectivité au 31 décembre. Mme TREFFOT conclut en indiquant que la Trésorerie du bilan financier traduit la bonne gestion de la Commune.

Délibération pour autoriser le Maire à émettre un titre à l'encontre de M. HEDIN Claude pour un montant de 300 € (vente de « surbilles » de charmes 15 m³ x 20 €/m³)

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à facturer la somme de 300 € à M. Claude HEDIN suite à la vente de « surbilles » de charmes de 15 m³.

USCS, demande remise exceptionnelle sur facture photocopies 2016. Décision

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'accorder à l'USCS une remise exceptionnelle d'un montant de 296.40 € pour la facturation des photocopies au titre de l'année 2016 suite à une erreur matérielle.

De plus, suite à leur demande il a été procédé à la suppression de leur compte et code pour impression photocopies.

Point sur le dossier construction, nouvelle Gendarmerie. Réunion avec le SIDEC du 01/03/2017. Fermeture Gendarmerie de Sellières à compter du 01/07/17

M. le Maire a rencontré M. MICHE du SIDEC en tant que mandataire du maître d'ouvrage pour faire le point sur le dossier de construction de la nouvelle gendarmerie car l'emplacement du terrain proposé par la Commune a été validé par le Ministère. Le plan de financement a été étudié avec le SIDEC qui a apporté les éléments de réponses suivants :

► S'agissant des subventions, le SIDEC est resté prudent et réaliste. Il pourrait y avoir éventuellement une aide Effilogis de la Région dans le cas où les bâtiments seraient à énergie positive (BEPOS) ; cette aide pourrait se monter à 60 000 € pour les études et 130 000 € pour les travaux (mais avec bien entendu un impact en sur-investissement).

Concernant le bâtiment existant, après estimation des domaines, la Commune peut envisager sa vente, soit à un organisme comme l'O.P.H. du Jura, soit au plus offrant.

M. le Maire rend compte également de la réunion à laquelle il a assisté le 21/03/2017 à Sellières relative à la réorganisation territoriale globale du dispositif local de la gendarmerie suite à la fermeture de la Brigade de Sellières au 01/07/2017. Etaient présents : le directeur de Cabinet du Préfet, le Colonel LAMBALLE, le Capitaine MOUGIN, le major de la Brigade de Bletterans et l'adjudant de Sellières.

L'effectif actuel de la Communauté de Brigades est de 18 gendarmes répartis comme suit :

BLETTERANS : 7 DOMBLANS : 7 SELLIERES : 4

Dans le Jura il y a 30 casernes soit 1 gendarme pour 839 habitants. Les délais moyens d'intervention pour le Jura sont de 12 mn et de 11m43 pour la COB de Bletterans

Au 01/07/2017, les effectifs seront : BLETTERANS : 10 DOMBLANS : 8

Travaux d'effacement BT et éclairage public Chemin du Prélot tranche 2. Délibération

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le programme de travaux défini
- approuve le projet de convention et les conditions de participations financières (montant total de l'opération : 56 357.97 € - participation du SIDEC : 7311.89 € - participation de la collectivité 30 7445.74 € - avance de la collectivité sur participation : 24620.00 €)
- accepte les modalités de versement de la participation financière : 80 % à la date exécutoire de la convention et 20 % à l'achèvement des travaux

QUESTIONS DIVERSES :

M. COURTOUT indique qu'un emploi aidé de l'Association AIR viendra compléter l'équipe des agents techniques à compter du lundi 27 mars 2017.

M. le Maire indique qu'il a procédé au recrutement de Melle Marie GRAPPE pour la période du 1^{er} août au 31 août 2017 pour des tâches administratives (saisie informatique du Plan Communal de Sauvegarde avec le système CII TELECOM).

Il recherche également un jeune pour une période d'un mois pour remplacer les agents techniques durant les congés d'été.

Mme MEULLE indique qu'elle a assisté à une réunion du SICOPAL. La livraison des repas augmentera de 0.20 cts à compter du 01/09/2017.

Mme MARTELIN indique qu'elle assisté à une réunion du SICTOM où il a été question du mode de calcul de l'enlèvement des ordures ménagères : application de la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) ou de la REOM (redevance d'enlèvement des ordures ménagères)

La date de la prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mardi 25 avril 2017 à 19 heures.

La séance est levée à 21h30.